



Un accompagnement et un prêt d'honneur pour soutenir votre entreprise

AGRICOLE

Accompagnement

Expertise

Financement

Conseil



Le prêt d'honneur régional agricole est dédié aux porteurs de projet **créant ou reprenant** sur le territoire Normand une entreprise dans la filière agricole, équine, halieutique ou aquacole.

Créé et financé par la **Région Normandie**, le **Prêt d'honneur agricole** est diffusé par le **réseau Initiative Normandie** qui est prestataire.

► Caractéristiques du Prêt d'Honneur

- Prêt d'honneur sans garantie personnelle, sans intérêts, sans frais de dossier
- Montant maximum de 30 000 euros
- Durée maximale 5 ans - différé de remboursement de 12 mois maximum
- Nécessité d'un prêt bancaire complémentaire au moins équivalent au montant du prêt d'honneur
- Prêt d'honneur assorti d'une assurance décès et d'une contre-garantie
- Obligation d'intégrer le prêt d'honneur dans l'entreprise sous forme de capital et/ou de comptes courants bloqués sur la durée de remboursement du prêt

► Eligibilité au Prêt d'Honneur

Répondre aux caractéristiques de l'opération Installation en Agriculture du dispositif Normandie Démarrage Installation.

- Bénéficiaire du soutien de la Région Normandie dans le cadre de son installation : « jeune agriculteur » ou « Nouvel Agriculteur »
- Avoir validé le Plan de Professionnalisation personnalisé (PPP)
- Justifier de compétence leur permettant de devenir chef d'exploitation
- Avoir réalisé le stage de 21 heures « entreprendre en agriculture »
- Avoir démontré la maîtrise du projet d'installation
- Présenter un projet viable au bout de 4 ans

► Un projet présenté par le porteur de projet devant un comité d'agrément.

► Type de projet éligible

- Création ou reprise
- Le siège social de l'entreprise est situé en Normandie
- L'installation s'effectue à titre principal
- Pour les exploitations agricoles sous forme sociétaire, le jeune agriculteur doit détenir au minimum 10 % des parts sociales



Répondre aux caractéristiques de l'opération Installation Jeune Pêcheur de la nouvelle politique régionale de la pêche et de l'aquaculture.

- Bénéficiaire du soutien de la Région Normandie dans le cadre du FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)
- Présenter un projet viable au bout de 4 ans
- Navire dont la longueur hors tout est inférieure à 12 mètres, et enregistré dans le fichier de flotte de l'Union pendant 3 à 30 années civiles ;
- Navire dont la longueur hors tout ne dépasse pas 24 mètres, et enregistré dans le fichier de flotte de l'Union pendant 5 à 30 années civiles
- Présenter un projet correspondant à une première acquisition totale ou significative (supérieure ou égale à 50 % des parts du navire de pêche) par un pêcheur de 40 ans ou moins, bénéficiant de 5 années d'expérience en tant que pêcheur professionnel et possédant le brevet de commandement
- Justifier d'un droit de pêche
- Justifier de compétences leur permettant de devenir chef d'exploitation

Initiative Normandie
2 Rue Jean PERRIN
14460 COLOMBELLES



contact@initiative-normandie.fr
02 50 01 14 25



9 associations locales en Normandie pour vous accompagner dans votre projet :

Initiative Baie du Mont Saint-Michel
Initiative Granville Villedieu.Intercoms
Initiative Cotentin
Initiative Centre Manche

Initiative Calvados
Initiative Rouen
Initiative Le Havre Estuaire
Initiative Dieppe Bresle
Initiative Eure